

ÉCOLE DE SERVICE SOCIAL

DIPLÔME D'ÉTAT D'ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL (DEASS)



FORMATION INITIALE



APPRENTISSAGE



UN DIPLÔME D'ÉTAT DE GRADE LICENCE

Le diplôme d'État d'assistant de service social est désormais reconnu niveau VI :

- Décret n° 2018-734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social.
- Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social.
- Arrêté du 10 mars 2020 définissant les blocs de compétences de certains diplômes du travail social et portant modification des arrêtés du 22 août 2018.



100 %
de taux de réussite en 2024

LA PROFESSION

L'assistant de service social soutient les personnes, les familles, les groupes et les collectivités connaissant des difficultés sociales pour leur permettre de retrouver leur autonomie et assurer leur insertion et leur développement. Dans ce cadre, l'assistant de service social développe une approche globale pour améliorer leurs conditions de vie sur le plan social, sanitaire, familial, économique, culturel et professionnel. L'aide aux personnes, la mobilisation des individus pour les inscrire dans des dynamiques collectives sont au cœur de ses missions. Il contribue aux actions de prévention, de médiation, d'expertise ainsi qu'à la lutte contre les exclusions et au développement social en complémentarité avec d'autres intervenants. Les principes des droits de l'homme et de la justice sociale sont fondamentaux pour la profession.

L'EXERCICE PROFESSIONNEL

Les assistants de service social sont principalement employés par :

- les collectivités locales (départements et communes) ;
- l'État (ministère chargé des affaires sociales, de l'éducation nationale, de la justice, etc.) ;
- des établissements publics (hôpitaux, etc.) ;
- les organismes de protection sociale (caisses de sécurité sociale, d'allocations familiales, de retraite) ;
- des associations du secteur sanitaire et social (de lutte contre les exclusions, d'aide aux personnes sans logement, d'aide aux demandeurs d'asile, aux personnes connaissant des addictions, etc.).

Avec de l'expérience professionnelle et une formation complémentaire, l'assistant de service social peut accéder à des postes d'encadrement tels que responsable de circonscription d'action sociale ou d'unité territoriale, conseiller technique, chef de service, directeur d'établissement ou d'association.

| LE DISPOSITIF PÉDAGOGIQUE

Se déroulant sur 3 années, la formation d'assistant de service social est proposée :

- **en formation initiale** ;
- **en formation par la voie de l'apprentissage**. Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail qui s'adresse aux jeunes de 16 à 29 ans révolus. Il n'y a pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap.

Elle comprend **3 560 heures** réparties comme suit :

- **1 740 heures d'enseignements** en centre de formation : théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques, ainsi que des séances consacrées aux usages de l'informatique et du numérique.
- **1 820 heures pratiques**, soit 52 semaines de stages professionnels, sur **3 sites qualifiants** sous la conduite de référents professionnels et de formateurs.

La formation est organisée en six semestres qui permettent d'obtenir chacun 30 ECTS. L'obtention du diplôme d'État d'assistant de service social donne lieu à l'attribution de 180 crédits européens (ECTS).

Durant la 3^e année d'études, l'école prépare également les étudiants au bachelor universitaire de technologie "carrières sociales", parcours « assistance sociale » (en partenariat avec l'IUT de Paris - Rives de Seine).

LE CONTENU DE LA FORMATION

La formation est organisée autour de **4 domaines de formation (DF)** :

- **DF1** : intervention professionnelle en travail social (**650 h**)
- **DF2** : analyse des questions sociales de l'intervention professionnelle en travail social (**574 h**)
- **DF3** : communication professionnelle en travail social (**248 h**)
- **DF4** : dynamique interinstitutionnelle, partenariats et réseaux (**268 h**)

Ces quatre domaines de formation sont traversés par l'unité de formation « initiation à la méthode de recherche ».

Les unités d'enseignement articulent les connaissances théoriques concernant le champ social avec les méthodologies de l'intervention professionnelle.

Les enseignements reposent sur l'ensemble des disciplines des sciences humaines :

- approche théorique de l'intervention sociale ;
- philosophie, droit ;
- législation et politiques sociales ;
- sociologie ;
- anthropologie ;
- psychiatrie ;
- psychologie ;
- sciences de la communication ;
- économie ;
- démographie.

| PRÉ-REQUIS

Etre titulaire :

- a) du baccalauréat ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ;
- b) d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou être inscrit au répertoire national des certifications professionnelles au moins au niveau IV ;
- c) bénéficiaire d'une validation de vos études conformément à l'article L. 613-5 du code de l'éducation (le dispositif de la VAPP : Validation des Acquis Professionnels et Personnels).

Et être admis à suivre la formation à l'issue de l'épreuve orale d'admission organisée par notre école.

| COÛT DE LA FORMATION ET FINANCEMENTS POSSIBLES

Frais de scolarité : 600 € par an

Frais de formation : 7 139 € par an

Sont exonérés des frais de formation* les candidats relevant des statuts suivants :

- **Étudiants âgés de 25 ans ou moins**, ou sortis du système scolaire depuis moins de deux ans, à l'exception des apprentis ;
- **Demandeurs d'emplois** : inscrits à France Travail à l'entrée en formation ;
- **Jeunes inscrits dans les missions locales** : de 16 à 25 ans sortis du système scolaire ou universitaire depuis plus d'1 an et suivis par une mission locale ;
- **Bénéficiaires de contrats aidés**, y compris en cas de démission.
- **Salariés en formation continue** : demande de financement possible auprès de l'employeur : se renseigner auprès de celui-ci ou du financeur de la formation professionnelle liée à votre employeur.*
- **Étudiants en contrat d'apprentissage** : la formation est financée par l'employeur, le restant à charge pour l'apprenti est de 0 €.

LES APTITUDES NÉCESSAIRES

- Bonne culture générale
- Intérêt pour les problèmes humains et sociaux
- Aptitude aux relations et à la communication
- Bon équilibre personnel permettant d'affronter des situations difficiles ou complexes

LES SPÉCIFICITÉS PÉDAGOGIQUES DE L'ÉCOLE DE SERVICE SOCIAL

- Une approche approfondie des questions en lien avec la santé et d'accès aux soins
- Un diagnostic social territorial
- Des unités d'enseignement organisées en modules construits à partir des différentes disciplines liées aux sciences humaines (philosophie, psychologie, sociologie, droit, sciences sociales, etc.)
- Des ateliers de conversation anglaise complétés par des cours d'anglais professionnel
- Accès aux ressources pédagogiques en ligne via la plateforme numérique Moodle

POUR PLUS D'INFORMATION SUR LA FORMATION ET NOTRE ÉCOLE OU POUR UNE AIDE DANS LA CONCRÉTISATION DE VOTRE PROJET DE FORMATION :

COORDONNÉES



Ecole de service social Cramif
17-19 place de l'Argonne
75019 Paris

Métro

7 Corentin-Cariou

 01 44 65 79 99

 deass.ess.cramif@assurance-maladie.fr

 cramif.fr/ecole-de-service-social



L'école est accessible aux personnes à mobilité réduite